



Lac-Saguay

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Avis est donné que lors d'une séance du conseil municipale tenue le 10 mars 2026, un projet de règlement intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus » a été présenté.

5. Que le projet de Code d'éthique et de déontologie révisé des élus énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, telles que :
 - 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
 - 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil;
 - 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
 - 4° le respect et la civilité envers les autres membres du conseil de la municipalité, des employés de celle-ci et les citoyens;
 - 5° la loyauté envers la municipalité;
 - 6° la recherche de l'équité.
6. Que le projet de Code d'éthique et de déontologie révisé des élus contient des règles concernant, notamment, leur indépendance de jugement eu égard à leurs intérêts personnels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, les comportements irrespectueux, d'avoir une conduite qui porte atteinte à l'honneur et à la dignité de la fonction d'élu, l'utilisation des ressources de la municipalité ainsi que l'après mandat.
7. Que le projet de Code d'éthique et de déontologie révisé des élus contient également des mécanismes de contrôle et les sanctions pouvant être imposées. Ce projet vise à remplacer le règlement 2022-03 et antérieur.
8. Que l'adoption du règlement instituant le « Code d'éthique et de déontologie révisé des élus » aura lieu lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le mardi 14 avril 2026, à 19h, à l'hôtel de ville de la Municipalité de Lac-Saguay.

Donné à Lac-Saguay ce 11^{ème} jour de mars 2026

Sylvain Joly, greffier-trésorier